

# CABINET FLORENCE RAULT

AVOCATS

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le procès du Père Mansour LABAKY s'est ouvert à CAEN le 8 novembre 2021 en même temps que se réunissaient à LOURDES les Evêques de France pour annoncer les mesures prises d'indemnisation des victimes d'abus sexuels dans l'Eglise.

Le Père Mansour LABAKY, accusé depuis 2013 par la justice française n'a jamais eu l'occasion de s'exprimer. Dans l'incapacité de se déplacer en France pour des raisons de santé dument justifiées, il n'a pas été entendu au Liban. Le magistrat instructeur avait la possibilité de s'y déplacer pour l'entendre sur place et lui notifier éventuellement sa mise en examen permettant un débat contradictoire.

Ces déplacements de juges pour ces motifs sont prévus par le code de procédure pénale et utilisés, notamment dans les affaires politico-financières. Ce procédé vient d'être mis en œuvre dans le cadre de l'instruction du financement d'une campagne électorale.

A ce procédé, il a été préféré un mandat d'arrêt permettant de juger par défaut un homme qui n'aura ainsi jamais pu s'expliquer et réfuter les accusations portées contre lui.

Dans ces circonstances, le dossier a été mené exclusivement à charge, sans vérification des dires de plaignantes pourtant souvent contredites par les circonstances ou d'autres témoignages.

A l'audience de la Cour criminelle, seuls des témoins à charge ont pu s'exprimer. Les très nombreux témoins à décharge résidant pour partie à l'étranger n'ont pu comparaître.

Enfin, l'affaire a été examinée dans des conditions de temps incompatibles avec une défense complète. Le Père Mansour LABAKY estime ne pas avoir bénéficié dans ces conditions d'un procès équitable et impartial, répondant aux critères de l'article 6 de la Convention des Droits de l'Homme.

La condamnation du Père Mansour LABAKY n'est pas définitive. S'agissant d'une décision rendue par défaut elle est susceptible d'opposition. Sa défense y réfléchit alors que cet homme de 81 ans persiste à clamer son innocence.

PARIS, le 14/11/2021

Florence RAULT  
Avocat à la Cour.

